

## Note à l'attention des candidats

Cette note concerne les candidats suivants :

- Les candidats individuels
- Les candidats relevant de l'enseignement à distance
- Les candidats relevant d'un établissement privé hors contrat
- Les candidats relevant d'un centre de formation d'apprentis non habilité au CCF (CFA, MFR)
- Les candidats en formation continue (hors GRETA)
- Les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre du renouvellement de leur agrément

**Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débiter l'inscription**

Vous trouverez :

Le calendrier : dates importantes de la session .....page 2

Le descriptif des épreuves professionnelles .....page 3

Les périodes de formation en milieu professionnel et/ou d'expérience professionnelle .....page 4

*Les exigences de durée sont différentes suivant la situation des candidats.*

*Le candidat doit :*

- **repérer sa situation** dans le tableau

- **imprimer** l'annexe correspondante

- **compléter** cette annexe

- **l'envoyer**, accompagnée de toutes les **pièces justificatives**, au service académique des examens professionnels **avant le 27 mars 2020** à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Toulouse**

**DEC4 – CAP AEPE**

**CS 87703**

**31077 Toulouse cedex 4**

Les dispenses d'épreuves .....page 5

## Calendrier de déroulement de la session

### Note à l'attention des candidats individuels

<p><b>Du 09 oct. au 15 nov. 2019</b></p>	<p><b>Les candidats individuels doivent :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- prendre connaissance des notices et imprimer les documents nécessaires avant de débiter l'inscription.</li> <li>2- se préinscrire sur le site Internet de l'académie de Toulouse, rubrique examens et concours</li> <li>3- imprimer <b>la confirmation d'inscription</b></li> <li>4- l'adresser au rectorat, accompagnée des <b>pièces justificatives</b></li> </ol> <p style="text-align: center;"><i>Il est fortement recommandé de <b>conserver</b> une <b>copie</b> des documents envoyés</i></p> <p><b>Nota Bene :</b> Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter <b>un projet d'accueil réel</b> pour l'<u>EP3</u> devront envoyer le dossier au rectorat au plus tard le <b>27 mars 2020</b>.</p>
<p><b>29 nov. 2019</b></p>	<p>Dernier délai pour <b>retour de la confirmation d'inscription signée</b> accompagnée des <b>pièces justificatives</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera <b>annulée</b> pour la session 2020</i></p>
<p><b>27 mars 2020</b></p>	<p>Dernier délai pour envoi de <b>l'attestation d'expérience professionnelle et de PFMP</b> (pour <u>tous les candidats</u>) et du <b>projet d'accueil réel</b> pour les candidats concernés</p> <p style="text-align: center;"><i>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront <b>pas autorisés</b> à passer les épreuves de l'examen.</i></p> <p style="text-align: center;"><i><u>Les stages et expériences professionnelles</u> devront être <b>terminés</b> avant cette date</i></p> <p style="text-align: center;">Il est <b>indispensable</b> de conserver une <b>copie</b> des documents envoyés</p>
<p><b>03 avril 2020</b></p>	<p><b>Commission de conformité</b> des épreuves EP1 et EP2</p> <p style="text-align: center;"><i>En cas de dossier <b>non conforme</b>, les candidats en seront informés par un e-mail.</i></p>
<p><b>avril 2020</b></p>	<p>Les candidats reçoivent la <b>convocation</b> à l'examen <u>par courrier</u> à leur domicile</p> <p style="text-align: center;"><i>Penser à signaler les changements d'adresse mail ou d'adresse postale</i></p>
<p><b>Fin mai et courant juin</b></p>	<p>Déroulement <b>des épreuves générales et professionnelles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Les <b>2 fiches</b> à présenter pour <b>l'EP1</b> sont à apporter le jour de l'épreuve.</li> <li>2- Les <b>2 dossiers</b> d'<u>histoire/géographie</u> sont à apporter le jour de l'épreuve</li> </ol>
<p><b>Début juillet</b></p>	<p>Publication des <b>résultats</b></p>
<p><b>mi-juillet</b></p>	<p>Envoi du <b>relevé de notes</b> au domicile du candidat</p> <p style="text-align: center;"><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>
<p><b>mi-octobre</b></p>	<p>Envoi du <b>diplôme</b> au domicile du candidat</p> <p style="text-align: center;"><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>

## Descriptif des épreuves professionnelles

### Information :

Dans le cadre du renouvellement de leur agrément, les assistant(e)s maternel(le)s se présenteront uniquement aux épreuves EP1 (oral) et EP3

	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	EP3 : exercer son activité en accueil individuel
	Epreuve <b>orale</b> de <b>25 min</b> avec exposé du candidat puis entretien à partir des supports ci- dessous (+ épreuve <b>écrite</b> de <b>1h</b> : Prévention -Santé- Environnement)	Epreuve <b>écrite</b> d'une durée d' <b>1h30</b>	Epreuve <b>orale</b> de <b>25 min</b> avec exposé du candidat puis entretien à partir de documents proposés par le jury.  Temps de préparation : 1h30
<b>Modalités d'évaluation de l'épreuve pour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Candidats individuels</b></li> <li>➤ <b>Enseignement à distance</b></li> <li>➤ <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés)</li> <li>➤ <b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat)</li> <li>➤ <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités)</li> </ul>	Supports à réaliser pour l'épreuve orale : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une <b>fiche</b> relative à la réalisation d'un soin du quotidien (<b>1 page recto</b>)</li> <li>➤ une <b>fiche</b> relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (<b>1 page recto</b>)</li> </ul> les 2 fiches sont à amener le jour de l'épreuve EP1 en <b>3 exemplaires</b> Chaque fiche : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ devra comporter un entête (modèle téléchargeable)</li> <li>➤ présentera le contexte d'intervention</li> <li>➤ décrira les activités</li> </ul> <i>En l'absence de ces fiches le jour de l'épreuve, la note <b>zéro</b> sera attribuée</i>	L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</li> <li>➤ établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant</li> <li>➤ assurer une assistante pédagogique au personnel enseignant</li> <li>➤ assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle</li> </ul>	Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire, faisant ressortir les compétences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ organiser son action</li> <li>➤ négocier le cadre de l'accueil</li> <li>➤ assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant</li> <li>➤ élaborer des repas</li> </ul> <p><u>Les assistants maternels et les gardes à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce choix devra être fait dès l'inscription sur Internet (octobre-novembre)</li> <li>• Un dossier présentant le projet d'accueil (<b>5 pages max.</b>) devra être envoyé avec l'annexe (voir page 4).</li> <li>• Pas de temps de préparation</li> </ul> <p><i>Si ces modalités ne sont pas respectées, les candidats ayant fait ce choix ne pourront pas se présenter à l'épreuve et seront éliminés de l'examen</i></p>
Pour être pris en compte, le stage ou l'expérience professionnelle doit réunir les conditions décrites dans le référentiel des épreuves	<b>Référentiel : annexes de l'arrêté du 22/02/17 portant création de la spécialité du CAP AEPE : <a href="#">cliquer ici</a></b>		<b>Si le candidat ne satisfait pas aux exigences du référentiel, il ne pourra pas présenter les épreuves et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.</b>

## Périodes de formation en milieu professionnel et/ou expérience professionnelle

### Important !

Les lieux de PFMP, supports des épreuves EP1 et EP2, doivent être distincts

Les périodes de formation peuvent être consécutives ou non

Les PFMP et expériences professionnelles doivent être postérieures au **01 janvier 2017**

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants.

Epreuves du CAP EAPE	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	
lieux de PFMP et/ou d'expérience professionnelle	avec des enfants de moins de 3 ans <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants)</li> <li>➤ et/ou chez un AMA (assistant maternel agréé)</li> <li>➤ et/ou dans un SAP (organisme de services à la personne à domicile)</li> </ul>	avec des enfants de moins de 6 ans <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ en école maternelle</li> <li>➤ et/ou en EAJE (établissement d'accueil de jeunes enfants)</li> <li>➤ et/ou en ACM (accueil collectifs de mineurs)</li> </ul>	documents à télécharger et à imprimer
statut			

Candidat sans expérience professionnelle	7 semaines de PFMP ou 224h	7 semaines de PFMP ou 224h	Annexe 1	
Candidat avec expérience professionnelle	AMA ou SAP	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Annexe 2
	EAJE	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384 h		Annexe 3
	Ecole maternelle ou ACM (<6 ans)	Au moins 3 semaines de PFMP ou 96h	Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Annexe 4
	Expérience dans les 2 secteurs	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	Certificat de travail de 12 semaines minimum ou 384h	Annexe 5

Candidat de l'apprentissage (CFA non habilité au CCF ; MFR)	Au moins 3 semaines de PFMP si le lieu d'apprentissage n'offre pas cette prestation	Pas d'exigences	Annexe 6
Candidat en contrat de professionnalisation	Au moins 3 semaines de PFMP si la structure n'offre pas cette prestation	Pas d'exigences	Annexe 7

**Lexique :** PFMP : périodes de formation en milieu professionnel

EAJE : établissement d'accueil de jeunes enfants : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants ...

AMA Assistant(e) maternel(le) agréé(e) : Accueil à domicile ou dans une MAM : Maison d'assistant(e) maternel(le)

SAP organisme de services à la personne à domicile : Organisme agréé proposant de la garde d'enfants de moins de 3 ans

ACM accueil collectifs de mineurs : centre ou colonie de vacances, centre de loisirs, centre aéré...

## Dispenses d'épreuves - session 2020

### ➤ Epreuves générales

([Arrêté du 23 juin 2014](#))

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales (Français/histoire-géo/enseignement civique et moral, Maths/sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive)

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC, BP, BTS, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP...
- Certification délivrée dans un état membre de l'**union européenne** classée au moins de niveau 4

#### Cas particulier des diplômes étrangers :

La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'**Union européenne**, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française**.

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.

### ➤ Epreuves professionnelles

( [arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019](#) )

<b>Epreuves du CAP AEPE</b> <b>diplômes</b>	<b>EP1 :</b> Accompagner le <b>développement</b> du jeune enfant	<b>EP2 :</b> Exercer son activité en accueil <b>collectif</b>	<b>EP3 :</b> Exercer son activité en accueil <b>individuel</b>	<b>Epreuves</b> <b>générales :</b> <b>EG1, EG2, EG3</b>
<b>CP JEPS</b> mention : « animateur d'activités et de vie quotidienne »		Dispense		
Titre <b>Assistant(e) de vie aux familles</b>	Dispense		Dispense	
<b>BEPA Services aux personnes</b> <b>à partir de 2013</b>	Dispense		Dispense	Dispense
<b>CAP Services aux personnes et vente en espace rural (CAPA SAPVER)</b> <b>à partir de 2017</b>	Allègement		Dispense	Dispense
<b>BEP Accompagnement, soins et services à la personne (BEP ASSP)</b> <b>à partir de 2013</b>	Dispense	Dispense		Dispense
Mention complémentaire <b>Aide à domicile</b>			Dispense	